



ACTI'VITI

VOS CONSEILLERS :

Martin LASSERRE :

07 89 69 71 27

m.lasserre@enosens.fr

Sébastien DECLERCQ :

07 86 94 54 89

s.declercq@enosens.fr

Nicolas HURPEAU :

06 45 90 28 45

n.hurpeau@enosens.fr

Nicolas LUCIN :

06 08 78 12 19

n.lucin@enosens.fr

Jean-Philippe TRICARD :

06 73 62 10 30


viti@enosens.fr



Conseil collectif / Agrément n° 3300080 pour l'activité de conseil indépendant des produits phytopharmaceutiques.

[BSV Bilan 2023](#)

EN BREF

Météo				
Excoriose	X			
Mildiou	X			
Oïdium	X			
Black-Rot	X			
Botrytis	X			
Cicadelles vertes	X			
Vers de grappe	X			

En ce moment

Fin des travaux d'hiver

ENOSENS

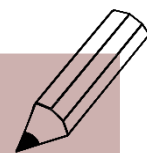
CADILLAC - COUTRAS
GRÉZILLAC - SAINT-SAVIN

LE MOT DES LABOS

Le gaz carbonique (ou CO₂) reste toujours en une certaine quantité, qui va apporter de la fraîcheur aux blancs et rosés et de la dureté aux rouges. Il est donc important de vérifier la concentration en CO₂ de votre vin avant la mise afin de la réajuster si nécessaire.

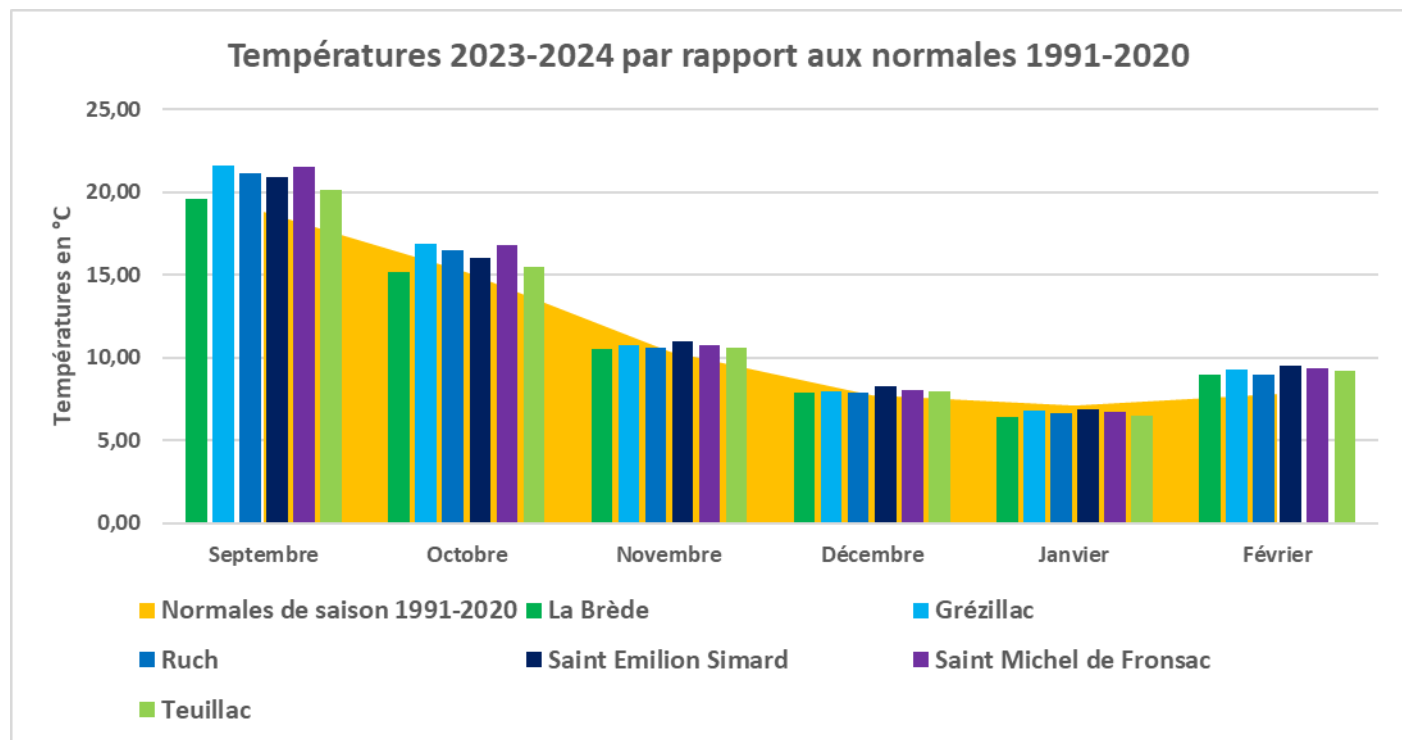
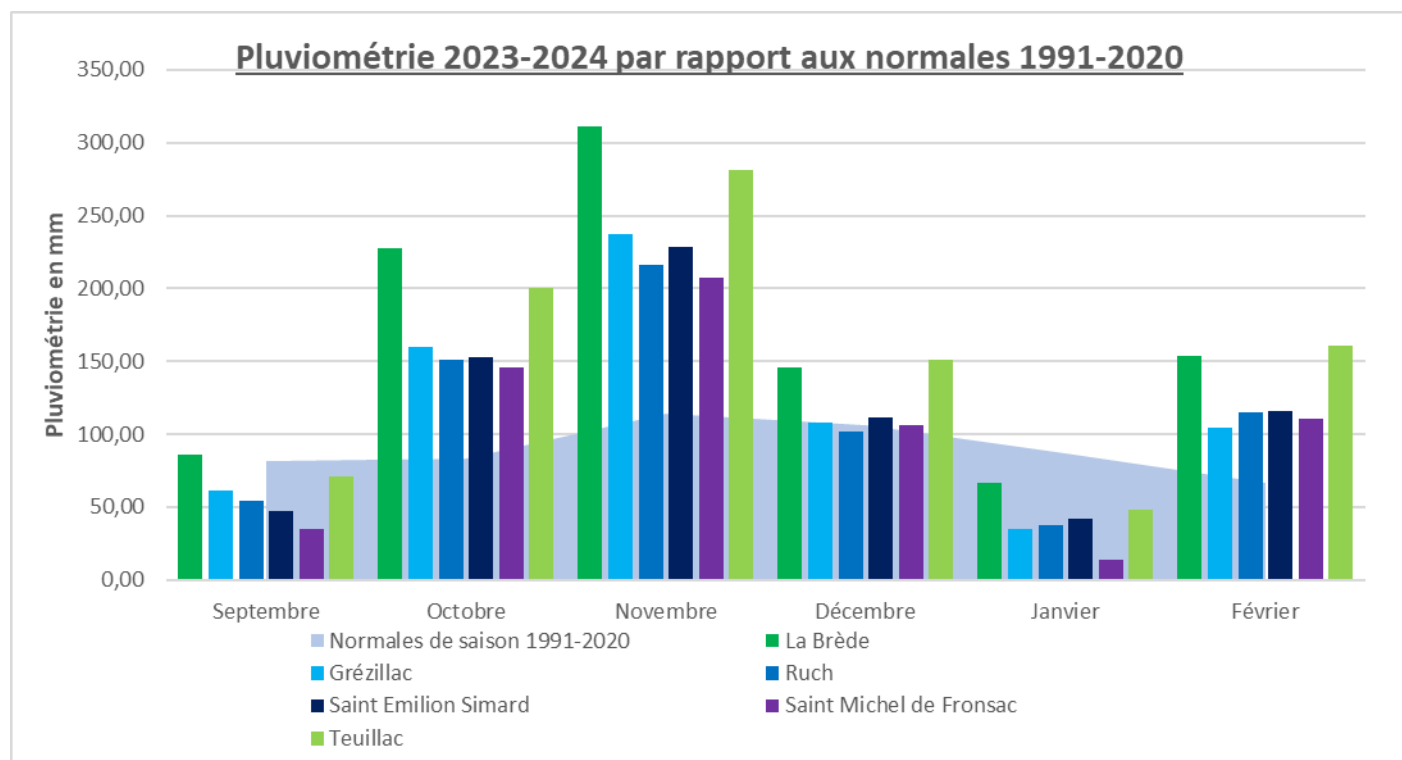
AGENDA

- **Jusqu'au 16 mai :**
-Demande de plantations nouvelles
- **Jusqu'au 15 mai :**
- Déclaration TéléPAC.



Bilan météo de septembre 2023 à février 2024 :

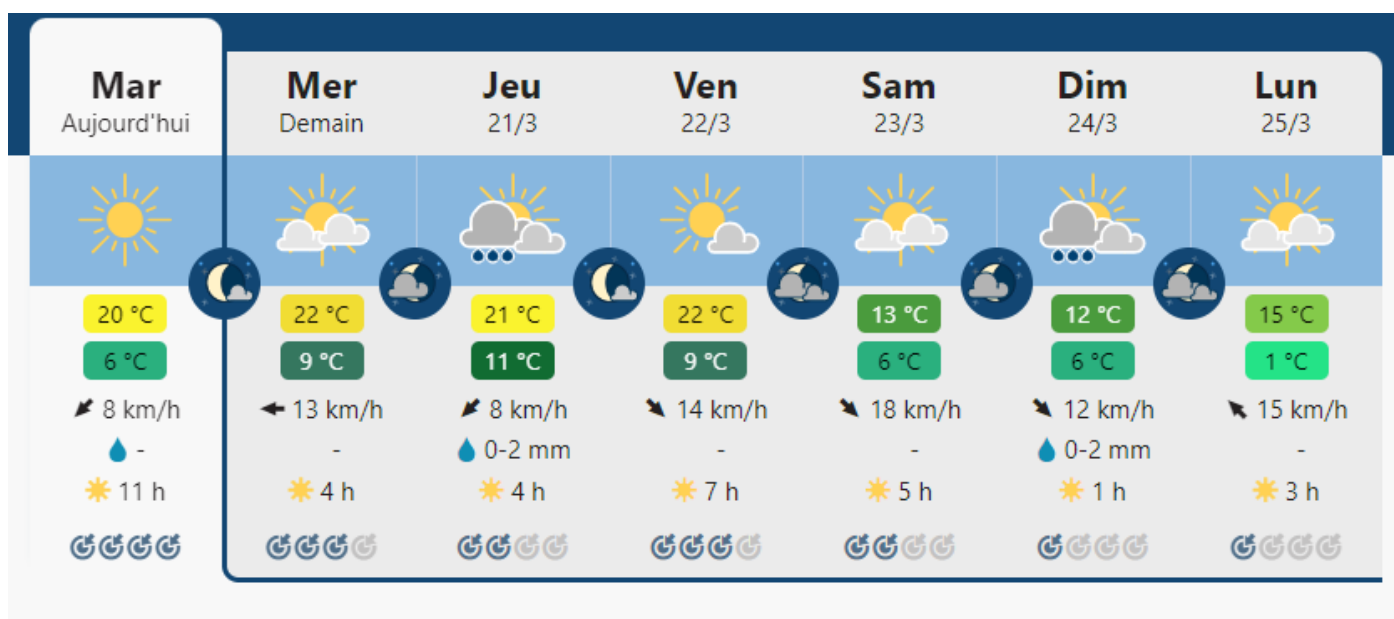
Les relevés sur les stations de notre réseau



Les températures pour l'automne et l'hiver ont été au-dessus des moyennes de saison excepté pour le mois de janvier 2024.

Les cumuls de précipitations ont été très importants, de septembre à février nous obtenons en moyenne 725 mm sur l'ensemble des stations de notre réseau pour une normale égale à 924 mm pour une année complète (Mérignac de janvier à décembre de 1991 à 2020).

Tendance météo : Les prévisions des 7 prochains jours (synthèse multi-modèles météoblue®)



STADES PHÉNOLOGIQUES



Bourgeon dans le coton BBCH 03

Sur les merlots les bourgeons gonflent, certains sont à pointe verte. Certains complants dans les poches sont déjà à 3 feuilles étalées.

Les autres cépages sont au stade bourgeons d'hiver.

Vers de la grappe

La date théorique d'émergence des papillons des vers de la grappe se calcule par la somme des températures moyennes journalières prises en base 0 depuis le 1er février. Lorsque cette somme de températures atteint 565°C, les premiers papillons sont susceptibles de voler.

Pose des capsules de confusion à réaliser

Pose des pièges à phéromones à réaliser

Stations	La Brède	Grézillac	Ruch	St Emilion Simard	St Michel de Fronsac	Teuillac
Somme de températures base 0 du 01/02 au 18/03 2024	433	454	443	461	454	443

Au vu de la somme des températures en base 0 et des prévisions météorologiques, les premiers papillons seront susceptibles de voler en fin de semaine prochaine. Si vous avez décidé de confuser, cela va être le moment de poser les diffuseurs.

Pour rappel :

La confusion sexuelle est une méthode de lutte de biocontrôle contre les tordeuses de grappes.

L'émission de phéromones par les diffuseurs rendent les femelles difficilement détectables par les mâles.

Il en résulte moins d'accouplement et donc moins de pontes.

Afin d'obtenir de bons résultats, la confusion doit être mise en œuvre sur des populations réduites au départ, au plus proche du premier vol. La surface à protéger doit être comprise entre 5 et 10 hectares selon le produit employé. Les bordures de la zone doivent être renforcées pour éviter une pénétration des papillons dans la parcelle, en particulier s'il se trouve autour des vignes non confusées. Il ne faut pas hésiter à demander à votre vendeur qu'il vous fasse un plan de pose.

A noter que *Cochylis* étant faiblement présent sur le vignoble, il n'est pas indispensable de choisir de la confusion contre à la fois *Eudémis* et *Cochylis*, la confusion contre *Eudémis* seul étant moins onéreuse.

L'usage d'un produit de biocontrôle de confusion sexuelle donne des droits CEPP :

[2024-009](#) : Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle

GEL DE PRINTEMPS

	Rangs Travaillés	Rangs Enherbés
Intervention recommandée	Si le sol doit être travaillé, le faire au moins 5 à 6 jours avant l'évènement	Tonte rase 5 à 6 jours avant l'évènement pour que l'herbe coupée soit la plus sèche possible. Pour les couverts semés : rouler ou coucher.
Effets en cas de gel radiatif Gelée blanche	Un travail précoce permet à la surface de sécher et limite l'hygrométrie locale.	Une tonte précoce permet à l'herbe de sécher et limite alors l'hygrométrie locale.
Effets en cas de gel advectif Gelée noire	L'effet sera moins marqué car les masses d'air sont de toute façon plus sèches. Toutefois, du radiatif peut se superposer.	Idem, effet moins marqué sur l'humidité car masses d'air sèches.

Concernant les modalités de lutte contre le gel par brûlage, veuillez consulter les communiqués que la préfecture serait amenée à faire paraître.

MALADIES

Excoriose

Il est conseillé de vérifier les parcelles les plus sensibles pour déterminer si une protection sera nécessaire sur celles-ci et selon les conditions climatiques.

Rappel : le seuil de décision de traitement contre l'excoriose est de plus de 10 % de ceps touchés par la maladie. [Fiche INRA en ligne](#).

Conditions de contamination :

- Pluies supérieures à 5 mm
- Températures moyennes journalières supérieures à 10°C
- Durée humectation suffisante (10 heures à 13°C Tmj, 9 heures à 15°C Tmj)

Période de réceptivité de la vigne :

Du stade D06 (éclatement du bourgeon) au stade E09 (2 à 3 feuilles étalées) pour les bourgeons de la base du rameau concernés par les contaminations.



Stratégie et traitement en présence de symptômes



30 à 40% des bourgeons
stade 06 "éclatement des bourgeons"



30 à 40% des bourgeons
stade 09 "2 à 3 feuilles étalées"

1^{er} traitement à base de Soufre mouillable	2^{ème} traitement à base de Soufre mouillable
--	---

Exemple de produit utilisable :

	Spécialités	Doses homologuées	Doses préconisées*	Phrases de risques/DRE/ZNT/AMM
Bio et Conventionnel (Contact)	Thiovit Jet Microbilles	12,5 kg/ha	12,5 kg/ha équivalent à 1,25 kg/hl, sur la base d'un volume de bouillie de 1000 L/ha avec panneaux	<u>Lien E-phy</u>

L'usage d'un produit d'un produit de biocontrôle à base de soufre donne des droits CEPP.

L'achat de panneaux récupérateurs donne des droits CEPP.

Fiches CEPP :

[2021-008](#) : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre

[2023-003](#) : Réduire la dose de produits pharmaceutiques au moyen de panneaux récupérateurs de bouillie en viticulture

Glyphosate

Depuis 2022, pour tous les produits à base de glyphosate et à usage désherbage pour la vigne, la restriction de 450 g/ha s'applique.

Dérogation :

Dans les situations non mécanisables (vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vignes mères de porte greffes) : ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.

Situation laissée à l'appréciation du viticulteur.

Note d'information utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques :

Ce document rédigé par le SRAL de Nouvelle Aquitaine - en décembre 2023 - est à l'attention des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques. Il vise à identifier des points saillants de la réglementation applicable à l'utilisation de ces produits en distinguant les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de constatation de non conformités. Il s'inscrit dans une démarche d'information à vocation pédagogique ([Lien](#)).

Note nationale Vigne à télécharger :








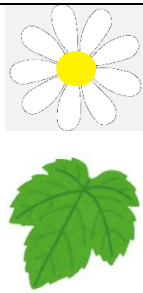






[Note technique commune Vigne 2024](#)


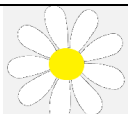


Nous restons à votre disposition.

Prochain bulletin selon actualité.

Les préconisations sont faites dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (réf. : Guide Phytosanitaire à l'usage des producteurs d'Aquitaine). La lecture de l'étiquette est indispensable avant toute utilisation des produits phytosanitaires préconisés.

Calendrier lunaire

Date	19 Mars	20 Mars	21 Mars	22 Mars	23 Mars	24 Mars	25 Mars
Phase de lune							
							

	<p>Jours Racines : Période où la Lune influe sur le système racinaire des végétaux. Les jours racines sont ceux où l'on touche le moins à la plante : on effectue alors les travaux affectant le système racinaire comme les travaux de sols.</p>
	<p>Jours Fleurs : Période où la Lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs. Epamprage, travaux en vert et rognage</p>
	<p>Jours Feuilles : Période où la Lune influe sur la pousse des parties supérieures des plantes. Les jours feuilles sont ceux où l'on touche le moins à la plante : on effectue alors les travaux affectant le système racinaire comme les travaux de sols.</p>
	<p>Jours fruits : Période où la Lune influe sur la stimulation des fruits et des graines. Epamprage, travaux en vert et rognage. Jours les plus qualitatifs pour la mise en bouteille.</p>

Nœud lunaire : La Lune est de mauvaise influence. Les expériences démontrent qu'il y a perturbation lors des nœuds. Il est déconseillé d'entreprendre des travaux touchant le sol, les plantes, la récolte ou la transformation des produits agricoles durant les quelques heures qui encadrent les nœuds.

Quand la Lune est montante c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de force et croissent. C'est la bonne période pour les greffages et les repiquages (en soirée de préférence). C'est la période de semis et de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage. Un vin réduit doit être soutiré en Lune montante.

Quand la Lune est descendante : tondez, plantez, bouturez, récoltez les légumes à racines, travaillez la terre, taillez la vigne.

La Lune descendante à un effet réducteur sur le vin.